

Question #1

Les principales responsabilités des conductrices et conducteurs du transport scolaire sont les suivantes :Effectuer son trajet de façon sécuritaire en ayant à bord un groupe d'élèves allant jusqu'à 72 enfants d'âge primaire (4 à 12 ans) ou 48 enfants d'âge secondaire (13 à 17 ans) ;Assurer la sécurité des élèves en tout temps à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;Prévenir et contrer toute forme d'intimidation ou de violence lors du transport des élèves ;Maintenir la discipline à bord et gérer les comportements répréhensibles conformément au code de conduite de la commission scolaire et faire un rapport afin que des mesures soient prises lors d'écarts de conduite de la part des élèves ;Respecter le trajet, l'horaire serré et les arrêts déterminés par la commission scolaire tout en composant avec les intempéries, les embouteillages, les détours et les adresses multiples ;Être digne de recevoir et conserver la confiance de la commission scolaire, des parents d'élèves et du transporteur scolaire ;Savoir intervenir en cas d'urgence et d'allergies. Ces lourdes responsabilités démontrent que le métier de conductrice et de conducteur de transport scolaire est exigeant. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Marysa Nadeau	Parti Québécois	Hull					totalelement en accord
Marie-Claire Nivolon	Parti Québécois	Pontiac				en accord	
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly				en accord	
Sylvain Gaudreault	Parti Québécois	Jonquière					
Kathleen Gudmundsson	Québec solidaire	Notre-Dame-de-Grâce					totalelement en accord
Sol Zanetti	Québec solidaire	Jean-Lesage					totalelement en accord
Stephane Durupt	Quebec Solidaire	Masson					totalelement en accord
Élisabeth Germain	Québec solidaire	Charlesbourg					totalelement en accord
Jocelyn Caron	Parti Québécois	Laval-Des-Rapides					totalelement en accord
Alexandre Jobin-lawler	Québec solidaire	La Peltrie				en accord	
Sylvie Langlois Brouillette	Parti Québécois	L'Assomption					totalelement en accord
Georges Goma	Québec solidaire	Lévis					totalelement en accord
Monique Voisine	Québec solidaire	Vanier-Les Rivières					totalelement en accord
Francis Lajoie	Québec solidaire	Chauveau					totalelement en accord
Milan Bernard	Québec solidaire	Gatineau					totalelement en accord
Annie Godbout	Parti libéral du Québec	Richmond					
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly				en accord	
Annabelle Lalumière-Ting	Québec solidaire	Orford					totalelement en accord
Louise Mondor	Parti Québécois	Jean-Talon			neutre		
Patrick Provost	Québec solidaire	Jean-Talon					totalelement en accord
Alexandre jobin-Lawler	Québec solidaire	La peltrie				en accord	
Catherine Cyr Wright	Québec solidaire	Bonaventure					totalelement en accord
Gabriel Dagenais	Québec solidaire	Labelle					totalelement en accord

Question #1

Les principales responsabilités des conductrices et conducteurs du transport scolaire sont les suivantes :Effectuer son trajet de façon sécuritaire en ayant à bord un groupe d'élèves allant jusqu'à 72 enfants d'âge primaire (4 à 12 ans) ou 48 enfants d'âge secondaire (13 à 17 ans) ;Assurer la sécurité des élèves en tout temps à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;Prévenir et contrer toute forme d'intimidation ou de violence lors du transport des élèves ;Maintenir la discipline à bord et gérer les comportements répréhensibles conformément au code de conduite de la commission scolaire et faire un rapport afin que des mesures soient prises lors d'écarts de conduite de la part des élèves ;Respecter le trajet, l'horaire serré et les arrêts déterminés par la commission scolaire tout en composant avec les intempéries, les embouteillages, les détours et les adresses multiples ;Être digne de recevoir et conserver la confiance de la commission scolaire, des parents d'élèves et du transporteur scolaire ;Savoir intervenir en cas d'urgence et d'allergies. Ces lourdes responsabilités démontrent que le métier de conductrice et de conducteur de transport scolaire est exigeant. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Simon Pottie	Québec Solidaire	Maskinongé					totallement en accord
Suzanne Gagnon	Parti Québécois	La Pinière					totallement en accord
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly				en accord	
Marie-Aline Vadius	Parti Québécois	Laurier Dorion					
Claude Lefrançois	Québec solidaire	Laporte					totallement en accord
Alexandre Leduc	Québec solidaire	Hochelaga-Maisonneuve					totallement en accord
Eve Torres	Québec solidaire	Mont-Royal-Outremont					totallement en accord
Louise Beaudry	Québec solidaire	Berthier					totallement en accord
Diane Vincent	Québec solidaire	Beauce-Sud					totallement en accord
Catherine Bouchard	Québec solidaire	Laval					totallement en accord
André Vincent	Québec solidaire	Vachon					totallement en accord
Céline Lachapelle	Québec solidaire	Argenteuil					totallement en accord
Benoit Racette	Québec solidaire	Saint-Henri-Sainte-Anne					totallement en accord
Sylvain	Parti Québécois	Vachon					
Chantal Beauchemin	Parti québécois	Granby					totallement en accord
Robert Boudreau	Québec Solidaire	Îles de la Madeleine					totallement en accord
Judith Sicard	Québec Solidaire	Joliette					
Kévin Côté	Québec solidaire	Saint-François					totallement en accord
Marie Imalta Pierre-lys	Parti Québécois	Robert-Baldwin					totallement en accord
Kévin St-Jean	Québec solidaire	Les Plaines					totallement en accord
Félix Rhéaume	Parti libéral du Québec	Beauharnois				en accord	
Gilles Chapadeau	Parti Québécois	Rouyn-Noranda-Témiscamingue				en accord	
Thomas Gaudreault	Parti Québécois	Roberval					totallement en accord

Question #1

Les principales responsabilités des conductrices et conducteurs du transport scolaire sont les suivantes :Effectuer son trajet de façon sécuritaire en ayant à bord un groupe d'élèves allant jusqu'à 72 enfants d'âge primaire (4 à 12 ans) ou 48 enfants d'âge secondaire (13 à 17 ans) ;Assurer la sécurité des élèves en tout temps à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;Prévenir et contrer toute forme d'intimidation ou de violence lors du transport des élèves ;Maintenir la discipline à bord et gérer les comportements répréhensibles conformément au code de conduite de la commission scolaire et faire un rapport afin que des mesures soient prises lors d'écarts de conduite de la part des élèves ;Respecter le trajet, l'horaire serré et les arrêts déterminés par la commission scolaire tout en composant avec les intempéries, les embouteillages, les détours et les adresses multiples ;Être digne de recevoir et conserver la confiance de la commission scolaire, des parents d'élèves et du transporteur scolaire ;Savoir intervenir en cas d'urgence et d'allergies. Ces lourdes responsabilités démontrent que le métier de conductrice et de conducteur de transport scolaire est exigeant. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Alexandre Legault	Québec solidaire	Brome-Missisquoi					totallement en accord
Claude Gauthier	Parti Québécois	LaFontaine					totallement en accord

Question #2

La rémunération horaire moyenne des conductrices et des conducteurs de transport scolaire était de 17,86 \$ en 2015 pour une moyenne de 27 heures par semaine pendant 40 semaines.

Cela équivaut à un revenu annuel moyen de 19 288 \$. De plus, la presque totalité des conductrices et conducteurs de transport scolaire n'a pas accès à un régime de retraite ou à des assurances collectives privées. Il y a donc une discordance importante entre les responsabilités de l'emploi et la rémunération du métier de conductrice et conducteur de transport scolaire. Que pensez-vous de cette affirmation ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Marysa Nadeau	Parti Québécois	Hull				en accord	
Marie-Claire Nivolon	Parti Québécois	Pontiac				en accord	
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly					totalemment en accord
Sylvain Gaudreault	Parti Québécois	Jonquière					
Kathleen Gudmundsson	Québec solidaire	Notre-Dame-de-Grâce					totalemment en accord
Sol Zanetti	Québec solidaire	Jean-Lesage					totalemment en accord
Stephane Durupt	Quebec Solidaire	Masson					totalemment en accord
Élisabeth Germain	Québec solidaire	Charlesbourg					totalemment en accord
Jocelyn Caron	Parti Québécois	Laval-Des-Rapides				en accord	
Alexandre Jobin-lawler	Québec solidaire	La Peltrie					totalemment en accord
Sylvie Langlois Brouillette	Parti Québécois	L'Assomption				en accord	
Georges Goma	Québec solidaire	Lévis				en accord	
Monique Voisine	Québec solidaire	Vanier-Les Rivières					totalemment en accord
Francis Lajoie	Québec solidaire	Chauveau					totalemment en accord
Milan Bernard	Québec solidaire	Gatineau					totalemment en accord
Annie Godbout	Parti libéral du Québec	Richmond					
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly					totalemment en accord
Annabelle Lalumière-Ting	Québec solidaire	Orford					
Louise Mondor	Parti Québécois	Jean-Talon			neutre		
Patrick Provost	Québec solidaire	Jean-Talon					totalemment en accord
Alexandre jobin-Lawler	Québec solidaire	La peltrie				en accord	
Catherine Cyr Wright	Québec solidaire	Bonaventure					totalemment en accord

Question #2

La rémunération horaire moyenne des conductrices et des conducteurs de transport scolaire était de 17,86 \$ en 2015 pour une moyenne de 27 heures par semaine pendant 40 semaines.

Cela équivaut à un revenu annuel moyen de 19 288 \$. De plus, la presque totalité des conductrices et conducteurs de transport scolaire n'a pas accès à un régime de retraite ou à des assurances collectives privées. Il y a donc une discordance importante entre les responsabilités de l'emploi et la rémunération du métier de conductrice et conducteur de transport scolaire. Que pensez-vous de cette affirmation ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Gabriel Dagenais	Québec solidaire	Labelle				en accord	
Simon Piotte	Québec Solidaire	Maskinongé					totalemment en accord
Suzanne Gagnon	Parti Québécois	La Pinière					totalemment en accord
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly					totalemment en accord
Marie-Aline Vadius	Parti Québécois	Laurier Dorion					
Claude Lefrançois	Québec solidaire	Laporte					totalemment en accord
Alexandre Leduc	Québec solidaire	Hochelaga-Maisonneuve					totalemment en accord
Eve Torres	Québec solidaire	Mont-Royal-Outremont					totalemment en accord
Louise Beaudry	Québec solidaire	Berthier					totalemment en accord
Diane Vincent	Québec solidaire	Beauce-Sud				en accord	
Catherine Bouchard	Québec solidaire	Laval					totalemment en accord
André Vincent	Québec solidaire	Vachon					totalemment en accord
Céline Lachapelle	Québec solidaire	Argenteuil		en désaccord			
Benoit Racette	Québec solidaire	Saint-Henri-Sainte-Anne					totalemment en accord
Sylvain	Parti Québécois	Vachon					
Chantal Beauchemin	Parti québécois	Granby					totalemment en accord
Robert Boudreau	Québec Solidaire	Îles de la Madeleine					totalemment en accord
Judith Sicard	Québec Solidaire	Joliette					
Kévin Côté	Québec solidaire	Saint-François					totalemment en accord
Marie Imalta Pierrellys	Parti Québécois	Robert-Baldwin					totalemment en accord
Kévin St-Jean	Québec solidaire	Les Plaines				en accord	
Félix Rhéaume	Parti libéral du Québec	Beauharnois					
Gilles Chapadeau	Parti Québécois	Rouyn-Noranda-Témiscamingue				en accord	

Question #2

La rémunération horaire moyenne des conductrices et des conducteurs de transport scolaire était de 17,86 \$ en 2015 pour une moyenne de 27 heures par semaine pendant 40 semaines.

Cela équivaut à un revenu annuel moyen de 19 288 \$. De plus, la presque totalité des conductrices et conducteurs de transport scolaire n'a pas accès à un régime de retraite ou à des assurances collectives privées. Il y a donc une discordance importante entre les responsabilités de l'emploi et la rémunération du métier de conductrice et conducteur de transport scolaire. Que pensez-vous de cette affirmation ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Thomas Gaudreault	Parti Québécois	Roberval				en accord	
Alexandre Legault	Québec solidaire	Brome-Missisquoi					totalemment en accord
Claude Gauthier	Parti Québécois	LaFontaine				en accord	

Question #3

La Fédération des transporteurs par autobus (FTA) qui représente la presque totalité des transporteurs scolaires au Québec est très préoccupée par l'incapacité de ses membres d'attirer et de retenir les conductrices et conducteurs nécessaires à la livraison du service aux commissions scolaires avec lesquelles ils sont liés par contrat.

Dans plusieurs régions, un grand nombre de circuits sont effectués en retard en raison du manque de travailleurs. Des entreprises vont même jusqu'à rappeler au travail des conductrices et des conducteurs malades, ce qui menace directement leur sécurité, de même que celles des élèves et des autres usagers de la route. De plus, la situation de la pénurie de la main-d'œuvre est telle que les transporteurs peuvent être tentés de retenir les premières candidatures venues sans faire l'analyse exhaustive qui s'impose compte tenu des grandes responsabilités dévolues à la fonction, et cela, à l'insu des commissions scolaires et des parents. La pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur spécifique menace la pérennité et la qualité du transport scolaire offert aux familles québécoises. Considérant qu'il s'agit d'un service public important, le gouvernement doit agir concrètement, puisque sans conducteur, il n'y a pas de transport scolaire. Qu'en pensez-vous ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Marysa Nadeau	Parti Québécois	Hull				en accord	
Marie-Claire Nivolon	Parti Québécois	Pontiac				en accord	
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly					totalemment en accord
Sylvain Gaudreault	Parti Québécois	Jonquière					
Kathleen Gudmundsson	Québec solidaire	Notre-Dame-de-Grâce					totalemment en accord
Sol Zanetti	Québec solidaire	Jean-Lesage					totalemment en accord
Stephane Durupt	Quebec Solidaire	Masson					totalemment en accord
Élisabeth Germain	Québec solidaire	Charlesbourg					totalemment en accord
Jocelyn Caron	Parti Québécois	Laval-Des-Rapides				en accord	
Alexandre Jobin-lawler	Québec solidaire	La Peltrie					totalemment en accord
Sylvie Langlois Brouillette	Parti Québécois	L'Assomption				en accord	
Georges Goma	Québec solidaire	Lévis					totalemment en accord
Monique Voisine	Québec solidaire	Vanier-Les Rivières					totalemment en accord
Francis Lajoie	Québec solidaire	Chauveau					totalemment en accord
Milan Bernard	Québec solidaire	Gatineau					totalemment en accord
Annie Godbout	Parti libéral du Québec	Richmond					
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly				en accord	
Annabelle Lalumière-Ting	Québec solidaire	Orford					
Louise Mondor	Parti Québécois	Jean-Talon			neutre		
Patrick Provost	Québec solidaire	Jean-Talon					totalemment en accord
Alexandre jobin-Lawler	Québec solidaire	La peltrie				en accord	
Catherine Cyr Wright	Québec solidaire	Bonaventure					totalemment en accord

Question #3

La Fédération des transporteurs par autobus (FTA) qui représente la presque totalité des transporteurs scolaires au Québec est très préoccupée par l'incapacité de ses membres d'attirer et de retenir les conductrices et conducteurs nécessaires à la livraison du service aux commissions scolaires avec lesquelles ils sont liés par contrat.

Dans plusieurs régions, un grand nombre de circuits sont effectués en retard en raison du manque de travailleurs. Des entreprises vont même jusqu'à rappeler au travail des conductrices et des conducteurs malades, ce qui menace directement leur sécurité, de même que celles des élèves et des autres usagers de la route. De plus, la situation de la pénurie de la main-d'œuvre est telle que les transporteurs peuvent être tentés de retenir les premières candidatures venues sans faire l'analyse exhaustive qui s'impose compte tenu des grandes responsabilités dévolues à la fonction, et cela, à l'insu des commissions scolaires et des parents. La pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur spécifique menace la pérennité et la qualité du transport scolaire offert aux familles québécoises. Considérant qu'il s'agit d'un service public important, le gouvernement doit agir concrètement, puisque sans conducteur, il n'y a pas de transport scolaire. Qu'en pensez-vous ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Gabriel Dagenais	Québec solidaire	Labelle					totalemment en accord
Simon Pottie	Québec Solidaire	Maskinongé					totalemment en accord
Suzanne Gagnon	Parti Québécois	La Pinière					totalemment en accord
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly					
Marie-Aline Vadius	Parti Québécois	Laurier Dorion					
Claude Lefrançois	Québec solidaire	Laporte					totalemment en accord
Alexandre Leduc	Québec solidaire	Hochelaga-Maisonneuve					totalemment en accord
Eve Torres	Québec solidaire	Mont-Royal-Outremont					totalemment en accord
Louise Beaudry	Québec solidaire	Berthier					totalemment en accord
Diane Vincent	Québec solidaire	Beauce-Sud				en accord	
Catherine Bouchard	Québec solidaire	Laval					
André Vincent	Québec solidaire	Vachon					totalemment en accord
Céline Lachapelle	Québec solidaire	Argenteuil				en accord	
Benoit Racette	Québec solidaire	Saint-Henri-Sainte-Anne					totalemment en accord
Sylvain	Parti Québécois	Vachon					
Chantal Beauchemin	Parti québécois	Granby					totalemment en accord
Robert Boudreau	Québec Solidaire	Îles de la Madeleine					totalemment en accord
Judith Sicard	Québec Solidaire	Joliette					
Kévin Côté	Québec solidaire	Saint-François					totalemment en accord
Marie Imalta Pierre-lys	Parti Québécois	Robert-Baldwin					totalemment en accord
Kévin St-Jean	Québec solidaire	Les Plaines					totalemment en accord
Félix Rhéaume	Parti libéral du Québec	Beauharnois					

Question #3

La Fédération des transporteurs par autobus (FTA) qui représente la presque totalité des transporteurs scolaires au Québec est très préoccupée par l'incapacité de ses membres d'attirer et de retenir les conductrices et conducteurs nécessaires à la livraison du service aux commissions scolaires avec lesquelles ils sont liés par contrat.

Dans plusieurs régions, un grand nombre de circuits sont effectués en retard en raison du manque de travailleurs. Des entreprises vont même jusqu'à rappeler au travail des conductrices et des conducteurs malades, ce qui menace directement leur sécurité, de même que celles des élèves et des autres usagers de la route. De plus, la situation de la pénurie de la main-d'œuvre est telle que les transporteurs peuvent être tentés de retenir les premières candidatures venues sans faire l'analyse exhaustive qui s'impose compte tenu des grandes responsabilités dévolues à la fonction, et cela, à l'insu des commissions scolaires et des parents. La pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur spécifique menace la pérennité et la qualité du transport scolaire offert aux familles québécoises. Considérant qu'il s'agit d'un service public important, le gouvernement doit agir concrètement, puisque sans conducteur, il n'y a pas de transport scolaire. Qu'en pensez-vous ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Gilles Chapadeau	Parti Québécois	Rouyn-Noranda-Témiscamingue			neutre		
Thomas Gaudreault	Parti Québécois	Roberval					totalemment en accord
Alexandre Legault	Québec solidaire	Brome-Missisquoi					totalemment en accord
Claude Gauthier	Parti Québécois	LaFontaine				en accord	

Question #4

Le Comité mixte sur le transport scolaire, composé de tous les représentants du secteur, a déposé en janvier 2012 un rapport à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans lequel la question du financement a été analysée.

Tous les acteurs non gouvernementaux (incluant les commissions scolaires) étaient d'avis que le financement était insuffisant compte tenu de l'augmentation des besoins des élèves, des frais d'exploitation de l'industrie, des exigences supplémentaires à satisfaire et pour consentir des conditions de travail décentes aux conductrices et aux conducteurs de transport scolaire. Or, à ce jour, la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est même aggravée.

L'enveloppe budgétaire attribuée au transport scolaire n'a été qu'indexée au coût de la vie depuis, alors que les exigences des commissions scolaires ne cessent d'augmenter. Parallèlement, le salaire moyen dans le domaine du transport de personnes, quant à lui, a progressé deux fois plus vite pour la même période. En 2012, l'industrie mentionnait avoir une rentabilité moyenne entre 4 et 7 % alors qu'une étude de Deloitte situait la rentabilité normale dans le secteur à 8 %, ce qui n'est pas une marge de profit exorbitante dans notre société. En somme, le gouvernement doit répondre de la problématique. Il ne peut pas remettre la responsabilité dans les mains des transporteurs et des syndicats sous l'argumentaire du libre marché et de la négociation privée alors qu'il est le bailleur de fonds qui détermine la hauteur du financement accordé au service. Ce choix budgétaire a des conséquences directes sur la capacité de payer des transporteurs et, conséquemment, sur leur capacité à être concurrentiel sur le marché du travail par rapport aux emplois comportant autant de responsabilités. Qu'en pensez-vous ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Marysa Nadeau	Parti Québécois	Hull				en accord	
Marie-Claire Nivolon	Parti Québécois	Pontiac				en accord	
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly			neutre		
Sylvain Gaudreault	Parti Québécois	Jonquière					
Kathleen Gudmundsson	Québec solidaire	Notre-Dame-de-Grâce					totalemment en accord
Sol Zanetti	Québec solidaire	Jean-Lesage					totalemment en accord
Stephane Durupt	Quebec Solidaire	Masson					totalemment en accord
Élisabeth Germain	Québec solidaire	Charlesbourg					totalemment en accord
Jocelyn Caron	Parti Québécois	Laval-Des-Rapides				en accord	
Alexandre Jobin-lawler	Québec solidaire	La Peltrie				en accord	
Sylvie Langlois Brouillette	Parti Québécois	L'Assomption					totalemment en accord
Georges Goma	Québec solidaire	Lévis				en accord	
Monique Voisine	Québec solidaire	Vanier-Les Rivières					totalemment en accord
Francis Lajoie	Québec solidaire	Chauveau					totalemment en accord
Milan Bernard	Québec solidaire	Gatineau					totalemment en accord
Annie Godbout	Parti libéral du Québec	Richmond					
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly				en accord	
Annabelle Lalumière-Ting	Québec solidaire	Orford					
Louise Mondor	Parti Québécois	Jean-Talon			neutre		
Patrick Provost	Québec solidaire	Jean-Talon					totalemment en accord

Question #4

Le Comité mixte sur le transport scolaire, composé de tous les représentants du secteur, a déposé en janvier 2012 un rapport à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans lequel la question du financement a été analysée.

Tous les acteurs non gouvernementaux (incluant les commissions scolaires) étaient d'avis que le financement était insuffisant compte tenu de l'augmentation des besoins des élèves, des frais d'exploitation de l'industrie, des exigences supplémentaires à satisfaire et pour consentir des conditions de travail décentes aux conductrices et aux conducteurs de transport scolaire. Or, à ce jour, la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est même aggravée.

L'enveloppe budgétaire attribuée au transport scolaire n'a été qu'indexée au coût de la vie depuis, alors que les exigences des commissions scolaires ne cessent d'augmenter. Parallèlement, le salaire moyen dans le domaine du transport de personnes, quant à lui, a progressé deux fois plus vite pour la même période. En 2012, l'industrie mentionnait avoir une rentabilité moyenne entre 4 et 7 % alors qu'une étude de Deloitte situait la rentabilité normale dans le secteur à 8 %, ce qui n'est pas une marge de profit exorbitante dans notre société. En somme, le gouvernement doit répondre de la problématique. Il ne peut pas remettre la responsabilité dans les mains des transporteurs et des syndicats sous l'argumentaire du libre marché et de la négociation privée alors qu'il est le bailleur de fonds qui détermine la hauteur du financement accordé au service. Ce choix budgétaire a des conséquences directes sur la capacité de payer des transporteurs et, conséquemment, sur leur capacité à être concurrentiel sur le marché du travail par rapport aux emplois comportant autant de responsabilités. Qu'en pensez-vous ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Alexandre Jobin-Lawler	Québec solidaire	La Pêtrie				en accord	
Catherine Cyr Wright	Québec solidaire	Bonaventure					totalement en accord
Gabriel Dagenais	Québec solidaire	Labelle					totalement en accord
Simon Pottie	Québec Solidaire	Maskinongé					totalement en accord
Suzanne Gagnon	Parti Québécois	La Pinière					totalement en accord
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly					
Marie-Aline Vadius	Parti Québécois	Laurier Dorion					
Claude Lefrançois	Québec solidaire	Laporte			neutre		
Alexandre Leduc	Québec solidaire	Hochelaga-Maisonneuve					totalement en accord
Eve Torres	Québec solidaire	Mont-Royal-Outremont					totalement en accord
Louise Beaudry	Québec solidaire	Berthier					totalement en accord
Diane Vincent	Québec solidaire	Beauce-Sud					totalement en accord
Catherine Bouchard	Québec solidaire	Laval					
André Vincent	Québec solidaire	Vachon				en accord	
Céline Lachapelle	Québec solidaire	Argenteuil				en accord	
Benoît Racette	Québec solidaire	Saint-Henri-Sainte-Anne					totalement en accord
Sylvain	Parti Québécois	Vachon					
Chantal Beauchemin	Parti québécois	Granby					totalement en accord
Robert Boudreau	Québec Solidaire	Îles de la Madeleine					totalement en accord
Judith Sicard	Québec Solidaire	Joliette					
Kévin Côté	Québec solidaire	Saint-François					
Marie Imalta Pierre-Lys	Parti Québécois	Robert-Baldwin					totalement en accord

Question #4

Le Comité mixte sur le transport scolaire, composé de tous les représentants du secteur, a déposé en janvier 2012 un rapport à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans lequel la question du financement a été analysée.

Tous les acteurs non gouvernementaux (incluant les commissions scolaires) étaient d'avis que le financement était insuffisant compte tenu de l'augmentation des besoins des élèves, des frais d'exploitation de l'industrie, des exigences supplémentaires à satisfaire et pour consentir des conditions de travail décentes aux conductrices et aux conducteurs de transport scolaire. Or, à ce jour, la situation ne s'est pas améliorée, elle s'est même aggravée.

L'enveloppe budgétaire attribuée au transport scolaire n'a été qu'indexée au coût de la vie depuis, alors que les exigences des commissions scolaires ne cessent d'augmenter. Parallèlement, le salaire moyen dans le domaine du transport de personnes, quant à lui, a progressé deux fois plus vite pour la même période. En 2012, l'industrie mentionnait avoir une rentabilité moyenne entre 4 et 7 % alors qu'une étude de Deloitte situait la rentabilité normale dans le secteur à 8 %, ce qui n'est pas une marge de profit exorbitante dans notre société. En somme, le gouvernement doit répondre de la problématique. Il ne peut pas remettre la responsabilité dans les mains des transporteurs et des syndicats sous l'argumentaire du libre marché et de la négociation privée alors qu'il est le bailleur de fonds qui détermine la hauteur du financement accordé au service. Ce choix budgétaire a des conséquences directes sur la capacité de payer des transporteurs et, conséquemment, sur leur capacité à être concurrentiel sur le marché du travail par rapport aux emplois comportant autant de responsabilités. Qu'en pensez-vous ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Kévin St-Jean	Québec solidaire	Les Plaines				en accord	
Félix Rhéaume	Parti libéral du Québec	Beauharnois					
Gilles Chapadeau	Parti Québécois	Rouyn-Noranda-Témiscamingue					
Thomas Gaudreault	Parti Québécois	Roberval					
Alexandre Legault	Québec solidaire	Brome-Missisquoi				en accord	
Claude Gauthier	Parti Québécois	LaFontaine				en accord	

Question #5

Nous croyons que le gouvernement doit agir en bonifiant le financement du transport scolaire par le moyen d'une enveloppe supplémentaire fermée et dédiée à l'amélioration des conditions de travail des conductrices et des conducteurs de transport scolaire.

Nous croyons que le transport de nos enfants ne devrait pas être réfléchi en termes monétaires, mais en termes de qualité, de sécurité et de pérennité du service. Sachez par ailleurs que, relativement à la question des coûts, le rapport du comité mixte de 2012 mentionné ci-haut précise que, pour chaque augmentation de 1,00 \$ de salaire horaire appliquée aux conductrices et conducteurs de véhicule scolaire québécois, cela coûterait annuellement 14,7 millions de dollars en augmentation budgétaire. À partir de cette estimation du salaire moyen actuel et du salaire de référence du rapport d'évaluation de l'emploi, il serait raisonnable de s'avancer sur un montant total de 45 millions par année. Ce montant mis en relation avec le budget total attribué pour le transport scolaire en 2017-2018 de 620 millions (7 %) ne constitue pas une somme colossale. L'effort demandé est minime alors que cela permettrait d'assurer la pérennité du service. Que pensez-vous de cette solution ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Marysa Nadeau	Parti Québécois	Hull				en accord	
Marie-Claire Nivolon	Parti Québécois	Pontiac			neutre		
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly			neutre		
Sylvain Gaudreault	Parti Québécois	Jonquière					
Kathleen Gudmundsson	Québec solidaire	Notre-Dame-de-Grâce				en accord	
Sol Zanetti	Québec solidaire	Jean-Lesage				en accord	
Stephane Durupt	Quebec Solidaire	Masson					totalemment en accord
Élisabeth Germain	Québec solidaire	Charlesbourg					totalemment en accord
Jocelyn Caron	Parti Québécois	Laval-Des-Rapides			neutre		
Alexandre Jobin-lawler	Québec solidaire	La Peltrie				en accord	
Sylvie Langlois Brouillette	Parti Québécois	L'Assomption				en accord	
Georges Goma	Québec solidaire	Lévis					totalemment en accord
Monique Voisine	Québec solidaire	Vanier-Les Rivières				en accord	
Francis Lajoie	Québec solidaire	Chauveau					totalemment en accord
Milan Bernard	Québec solidaire	Gatineau					totalemment en accord
Annie Godbout	Parti libéral du Québec	Richmond					
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly					
Annabelle Lalumière-Ting	Québec solidaire	Orford					
Louise Mondor	Parti Québécois	Jean-Talon			neutre		
Patrick Provost	Québec solidaire	Jean-Talon					totalemment en accord
Alexandre jobin-Lawler	Québec solidaire	La peltrie					totalemment en accord
Catherine Cyr Wright	Québec solidaire	Bonaventure				en accord	
Gabriel Dagenais	Québec solidaire	Labelle				en accord	

Question #5

Nous croyons que le gouvernement doit agir en bonifiant le financement du transport scolaire par le moyen d'une enveloppe supplémentaire fermée et dédiée à l'amélioration des conditions de travail des conductrices et des conducteurs de transport scolaire.

Nous croyons que le transport de nos enfants ne devrait pas être réfléchi en termes monétaires, mais en termes de qualité, de sécurité et de pérennité du service. Sachez par ailleurs que, relativement à la question des coûts, le rapport du comité mixte de 2012 mentionné ci-haut précise que, pour chaque augmentation de 1,00 \$ de salaire horaire appliquée aux conductrices et conducteurs de véhicule scolaire québécois, cela coûterait annuellement 14,7 millions de dollars en augmentation budgétaire. À partir de cette estimation du salaire moyen actuel et du salaire de référence du rapport d'évaluation de l'emploi, il serait raisonnable de s'avancer sur un montant total de 45 millions par année. Ce montant mis en relation avec le budget total attribué pour le transport scolaire en 2017-2018 de 620 millions (7 %) ne constitue pas une somme colossale. L'effort demandé est minime alors que cela permettrait d'assurer la pérennité du service. Que pensez-vous de cette solution ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Simon Piotte	Québec Solidaire	Maskinongé				en accord	
Suzanne Gagnon	Parti Québécois	La Pinière			neutre		
Francis Vigeant	Québec solidaire	Chambly					
Marie-Aline Vadius	Parti Québécois	Laurier Dorion					
Claude Lefrançois	Québec solidaire	Laporte					totalement en accord
Alexandre Leduc	Québec solidaire	Hochelaga-Maisonneuve					totalement en accord
Eve Torres	Québec solidaire	Mont-Royal-Outremont					totalement en accord
Louise Beaudry	Québec solidaire	Berthier				en accord	
Diane Vincent	Québec solidaire	Beauce-Sud				en accord	
Catherine Bouchard	Québec solidaire	Laval					
André Vincent	Québec solidaire	Vachon					totalement en accord
Céline Lachapelle	Québec solidaire	Argenteuil			neutre		
Benoit Racette	Québec solidaire	Saint-Henri-Sainte-Anne					totalement en accord
Sylvain	Parti Québécois	Vachon					
Chantal Beauchemin	Parti québécois	Granby					totalement en accord
Robert Boudreau	Québec Solidaire	Îles de la Madeleine			neutre		
Judith Sicard	Québec Solidaire	Joliette					
Kévin Côté	Québec solidaire	Saint-François					
Marie Imalta Pierre-lys	Parti Québécois	Robert-Baldwin					totalement en accord
Kévin St-Jean	Québec solidaire	Les Plaines			neutre		
Félix Rhéaume	Parti libéral du Québec	Beauharnois					
Gilles Chapadeau	Parti Québécois	Rouyn-Noranda-Témiscamingue					
Thomas Gaudreault	Parti Québécois	Roberval					
Alexandre Legault	Québec solidaire	Brome-Missisquoi				en accord	

Question #5

Nous croyons que le gouvernement doit agir en bonifiant le financement du transport scolaire par le moyen d'une enveloppe supplémentaire fermée et dédiée à l'amélioration des conditions de travail des conductrices et des conducteurs de transport scolaire.

Nous croyons que le transport de nos enfants ne devrait pas être réfléchi en termes monétaires, mais en termes de qualité, de sécurité et de pérennité du service. Sachez par ailleurs que, relativement à la question des coûts, le rapport du comité mixte de 2012 mentionné ci-haut précise que, pour chaque augmentation de 1,00 \$ de salaire horaire appliquée aux conductrices et conducteurs de véhicule scolaire québécois, cela coûterait annuellement 14,7 millions de dollars en augmentation budgétaire. À partir de cette estimation du salaire moyen actuel et du salaire de référence du rapport d'évaluation de l'emploi, il serait raisonnable de s'avancer sur un montant total de 45 millions par année. Ce montant mis en relation avec le budget total attribué pour le transport scolaire en 2017-2018 de 620 millions (7 %) ne constitue pas une somme colossale. L'effort demandé est minime alors que cela permettrait d'assurer la pérennité du service. Que pensez-vous de cette solution ?

Nom	Parti politique	Circonscription	- totalement en désaccord	- en désaccord	- neutre	- en accord	- totalement en accord
Claude Gauthier	Parti Québécois	LaFontaine				en accord	